



## DÉPENSES CONSACRÉES PAR LES FAMILLES GENEVOISES POUR L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

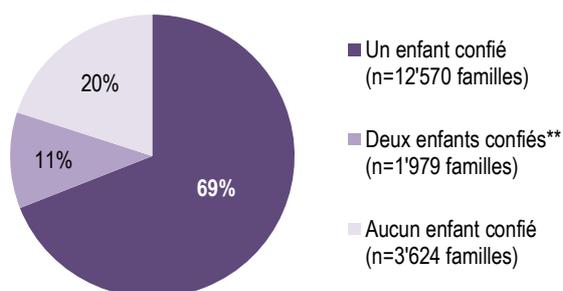
Le choix d'un mode d'accueil en particulier ne résulte pas seulement des préférences des parents et de la disponibilité de l'offre d'accueil, mais également de contraintes économiques, c'est-à-dire du coût de la prise en charge et des ressources financières des familles.

À partir de l'enquête menée en mai 2014 auprès des familles genevoises<sup>1</sup>, cette note fait le point sur les dépenses consacrées par les familles à la prise en charge des jeunes enfants et sur leur appréciation du montant dépensé par rapport à leur situation financière<sup>2</sup>. Ces résultats doivent être interprétés avec la prudence requise pour ce type d'enquête, le montant de la dépense et le niveau de revenu étant déclaratifs.

### I. DÉPENSES CONSACRÉES À LA PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE

Dans le canton de Genève, 80% des familles confient leur(s) enfant(s) d'âge préscolaire à une structure d'accueil ou à une autre personne; cela représente 14'549 familles et près de 16'600 enfants d'âge préscolaire (cf. *Focus n°1* et 6).

#### Répartition des familles ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire, selon le nombre d'enfants confiés\* à un tiers



\* Régulièrement au moins une demi-journée par semaine.

\*\* Y compris les quelques familles qui ont trois enfants confiés.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Lorsque les familles ont deux enfants régulièrement confiés à un tiers (11% des familles<sup>3</sup>), elles utilisent dans la majorité des cas le ou les mêmes modes d'accueil<sup>4</sup>.

#### UNE PRISE EN CHARGE PRINCIPALEMENT PAYANTE

Parmi les 14'549 familles confiant leur(s) enfant(s) à un tiers, 89% ont recours, au moment de l'enquête, à un mode d'accueil payant et 11% à un mode d'accueil exclusivement non payant.

#### Répartition des familles ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire confiés à un tiers, selon le recours à un mode d'accueil payant (toutes durées et modes d'accueil confondus)

	Mode d'accueil payant	Mode d'accueil exclusivement non payant	Total
Nombre	13'002	1'547	14'549
En %	89%	11%	100%

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Les familles qui bénéficient d'un mode d'accueil gratuit pour leur(s) enfant(s) font appel, dans la grande majorité des cas, à un membre de la parenté – le plus souvent les grands-parents – et plus rarement à des voisins ou des amis. Toutefois, la prise en charge par la parenté n'est pas systématiquement gratuite, puisqu'une famille sur cinq ayant exclusivement recours à un membre de leur parenté<sup>5</sup> déclare le rémunérer.

Par ailleurs, une part importante des familles combine plusieurs modes d'accueil (42%). Dans la grande majorité des cas, elles ont recours à la fois à un mode d'accueil payant et aux grands-parents, mode d'accueil le plus souvent gratuit. En général, ces derniers prennent en charge les enfants un ou deux jours de la semaine en complément à un accueil collectif ou assurent un accueil en dehors des horaires standards des structures (cf. *Focus n°1* et 3). Cette organisation peut correspondre à un choix, celui de favoriser le lien affectif avec les grands-parents, tout comme être un moyen de réduire les dépenses liées à la prise en charge extra-parentale.

#### PRÈS DE LA MOITIÉ DES FAMILLES DÉPENSENT 1'000 FRANCS OU PLUS PAR MOIS POUR LA PRISE EN CHARGE DE LEUR(S) JEUNE(S) ENFANT(S)

Si une partie des parents peut s'appuyer sur un réseau familial, ce qui n'est pas le cas d'un grand nombre de familles d'origine étrangère (cf. *Focus n°7*), la prise en charge des jeunes enfants est majoritairement payante et les montants dépensés varient principalement en fonction du nombre d'enfants confiés, de la durée d'accueil, du mode d'accueil et du niveau de revenu du ménage.

Globalement, toutes durées d'accueil et tous modes d'accueil confondus, 46% des familles dépensent une somme supérieure ou égale à 1'000 francs par mois, ce qui représente une dépense annuelle de plus de 10'000 francs<sup>6</sup>. Le quart des familles dépensent moins de 500 francs mensuellement.

**Répartition des familles selon le nombre d'enfants d'âge préscolaire confiés à un tiers et la dépense consacrée à la prise en charge extra-parentale** (toutes durées et modes d'accueil confondus)

Dépense globale par mois	Un enfant confié (n=11'168 familles)	Deux enfants confiés (n=1'797 familles)	Ensemble (n=12'965 familles)
de 30.- à moins de 500.-	27%	12%	25%
de 500.- à moins de 1'000.-	31%	14%	29%
de 1'000.- à moins de 1'500.-	19%	22%	19%
de 1'500.- à moins de 2'000.-	11%	14%	11%
2'000.- et plus	12%	38%	16%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Champ: Familles utilisant au moins un mode d'accueil payant.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Si l'on tient compte du nombre de jeunes enfants confiés, alors plus du tiers (38%) des familles en ayant deux dépendent un montant supérieur ou égal à 2'000 francs par mois, soit plus de 20'000 francs par an, ce qui est le cas de 12% des familles ayant un seul enfant confié à un tiers.

En moyenne, la dépense globale pour les familles est de 1'030 francs par mois pour celles qui ont un seul jeune enfant confié et de 1'680 francs pour celles qui en ont deux<sup>7</sup>, soit 840 francs par enfant. Ces dernières peuvent bénéficier d'un rabais fratrie, comme c'est le cas dans les crèches.

2

**Définitions**

Lors de cette enquête, la dépense consacrée par les familles à la prise en charge extra-parentale de leur(s) enfant(s) a été appréhendée *globalement* pour l'ensemble des enfants confiés à un tiers et pour l'ensemble des modes d'accueil utilisés\*. Ainsi, lorsque plusieurs modes d'accueil sont combinés, contre rémunération ou non, il n'est pas possible de distinguer le montant de chacun d'eux ou de repérer la prise en charge non rémunérée.

La **dépense mensuelle globale** est la somme totale mensuelle déclarée par les parents, qu'ils aient un ou deux jeunes enfants confiés à un tiers.

La **dépense mensuelle par enfant** est obtenue en divisant la dépense mensuelle globale par le nombre d'enfants confiés à un tiers.

Le **coût horaire par enfant** est calculé en rapportant la dépense mensuelle globale au nombre d'heures totale de prise en charge.

Le **coût horaire par mode d'accueil** se limite au champ des familles utilisant *un seul* mode d'accueil.

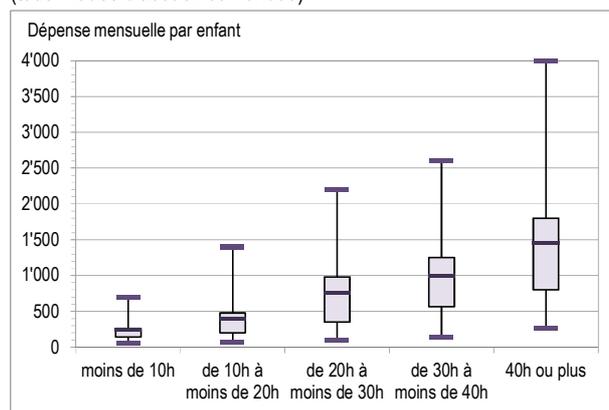
La **part du revenu consacrée à la prise en charge extra-parentale** est obtenue en rapportant la dépense annuelle consacrée à la prise en charge extra-parentale au revenu annuel brut du ménage. La dépense annuelle est la dépense mensuelle globale multipliée par 10 (en considérant que les familles paient au minimum 10 mois par an) et le revenu annuel est le revenu mensuel brut multiplié par 12 (en considérant que le revenu des familles est perçu au minimum sur 12 mois). Comme il était demandé aux parents d'indiquer une tranche de revenu, c'est, par convention, le centre de la classe qui a été utilisé (par exemple pour la tranche 5'000 à 6'000 francs, le montant retenu est de 5'500 francs). Cette part du revenu consacrée à la prise en charge extra-parentale est calculée exclusivement pour les familles dont les parents sont en couple car le revenu mensuel brut du ménage déclaré pour les familles monoparentales était souvent incomplet (par exemple hors pensions alimentaires perçues).

\* La question était "Combien dépensez-vous globalement par mois pour le ou les différents modes de d'accueil ou de garde que vous utilisez pour votre/vos enfants ?".

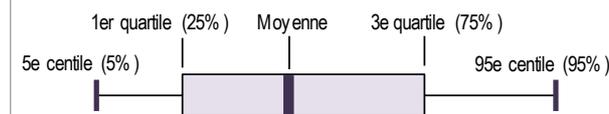
**LES FAMILLES DÉPENSENT EN MOYENNE 1'450 FRANCS PAR MOIS POUR UN ACCUEIL HEBDOMADAIRE DE 40 HEURES OU PLUS**

La dépense consacrée à la prise en charge d'un jeune enfant est évidemment plus conséquente pour une durée d'accueil élevée. En moyenne, elle est de 240 francs par mois pour un accueil hebdomadaire inférieur à 10 heures et monte à 1'450 francs par mois pour un accueil de 40 heures hebdomadaires ou plus.

**Dépense mensuelle consacrée à la prise en charge extra-parentale, selon la durée d'accueil hebdomadaire** (tous modes d'accueil confondus)



**Clé de lecture du graphique**



Ce graphique présente la distribution des familles entre le 5<sup>e</sup> centile (seuil au-dessous duquel se situent 5% des familles ayant les dépenses les plus faibles) et le 95<sup>e</sup> centile (seuil au-dessus duquel se situent 5% des familles ayant les dépenses les plus élevées). La zone claire représente le 50% des familles; la moyenne est représentée par le trait foncé au milieu de la zone.

Champ: Familles utilisant au moins un mode d'accueil payant.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

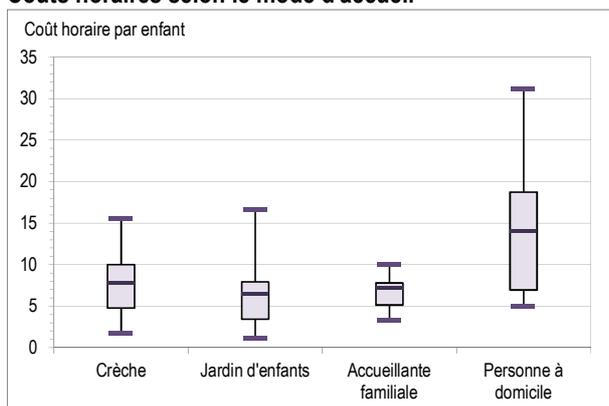
Plus la durée d'accueil durant la semaine est élevée, plus on observe une forte dispersion de la dépense mensuelle par enfant: c'est-à-dire que pour une durée d'accueil donnée, on relève un écart important entre les familles qui payent un faible montant et celles qui payent un montant élevé. Pour un accueil inférieur à 10 heures par semaine, la moitié des familles dépendent entre 140 et 260 francs par mois, alors que pour un accueil hebdomadaire de 40 heures ou plus, la moitié des familles ont une dépense comprise entre 800 et 1'800 francs par mois.

L'augmentation de la dispersion de la dépense avec la durée d'accueil s'explique en partie par le fait que plus la durée d'accueil est importante, plus la part des familles combinant une prise en charge payante avec une prise en charge par un membre de la parenté, en principe gratuite, est élevée<sup>8</sup>.

## UN COÛT HORAIRE DIFFÉRENT SELON LE MODE D'ACCUEIL

Les dépenses consacrées à la prise en charge d'un jeune enfant dépendent également du mode d'accueil mis en place par les parents. Comparativement aux autres modes d'accueil, une personne à domicile constitue l'accueil le plus onéreux. Les montants dépensés par les familles pour ce mode d'accueil représentent un coût horaire moyen s'élevant à 14 francs de l'heure. Ce mode d'accueil présente par ailleurs l'écart le plus élevé entre le coût horaire le plus bas et le plus haut<sup>9</sup>.

### Coûts horaires selon le mode d'accueil



Champ: Familles utilisant *un seul mode d'accueil rémunéré* pour la prise en charge extra-parentale de leur(s) enfant(s) d'âge préscolaire.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Le coût horaire moyen pour les familles utilisant uniquement la crèche est, quant à lui, de 7,70 francs de l'heure et pour le jardin d'enfants de 6,50 francs. La quasi-totalité des crèches, tout comme une partie des jardins d'enfants, pratiquent une tarification en fonction du revenu du ménage. Cela se reflète dans la dispersion des coûts horaires et explique aussi en partie le coût horaire moyen plus bas pour les jardins d'enfants: la part des familles avec un niveau de revenu modeste étant plus importante parmi les familles usagères d'un jardin d'enfant<sup>10</sup>.

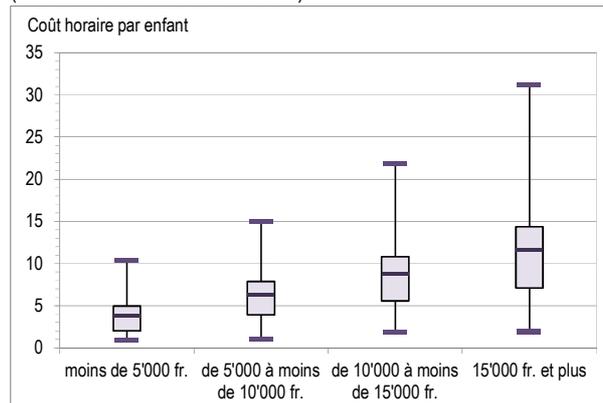
## UN COÛT HORAIRE VARIANT SELON LE NIVEAU DE REVENU

Le recours à un mode d'accueil en particulier étant en partie influencé par les caractéristiques sociodémographiques des familles (notamment par le niveau de revenu du ménage, cf. Focus n°7), on observe également que le coût horaire moyen relatif au(x) mode(s) d'accueil utilisé(s) augmente avec le niveau de revenu du ménage, tout comme la dispersion des coûts.

La moitié des familles ayant un revenu modeste (moins de 5'000 francs par mois) ont une dépense consacrée à la prise en charge extra-parentale, tous modes d'accueil confondus, qui représente un coût horaire compris entre 2 et 5 francs de l'heure. La moitié des familles aisées (revenu mensuel de 15'000 francs et plus) ont, quant à elles, une dépense qui représente un coût horaire allant de 7 à 14 francs de l'heure.

En effet, plus le revenu des familles est important, plus celles-ci ont la possibilité de recourir à des modes d'accueil coûteux. C'est aussi le reflet de certains modes d'accueil dont le coût augmente en fonction du revenu, comme les crèches ou une partie des jardins d'enfants.

## Coûts horaires selon le revenu mensuel brut du ménage (tous modes d'accueil confondus)



Champ: Familles utilisant au moins un mode d'accueil payant.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

## LA PRISE EN CHARGE EXTRAPARENTALE REPRÉSENTE EN MOYENNE 9% DU REVENU DES FAMILLES

Les dépenses dédiées à la prise en charge des jeunes enfants représentent une charge financière plus ou moins importante selon les familles.

Le rapport entre la dépense totale consacrée à la prise en charge de leur(s) enfant(s) et le revenu brut du ménage qui sont déclarés par les familles donne une appréciation de la charge financière relative à la prise en charge extra-parentale. En moyenne, pour les familles ayant un enfant confié, la part du revenu du ménage consacrée à la prise en charge extra-parentale est, tous modes d'accueil confondus, de 9%. Elle s'élève à 13% pour les familles ayant deux enfants confiés.

Lorsque la prise en charge extra-parentale est de 40 heures hebdomadaires ou plus, une famille sur cinq ayant un enfant confié consacre 15% ou plus du revenu du ménage à cette prise en charge. C'est le cas d'une famille sur deux, lorsque deux jeunes enfants sont confiés.

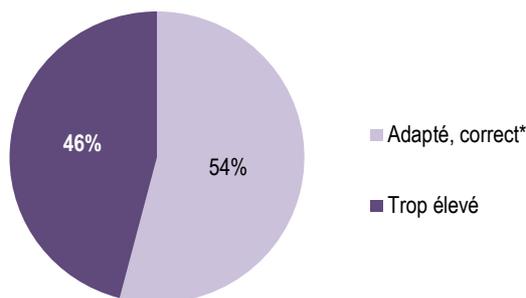
## II. APPRÉCIATION PAR LES FAMILLES DE LA CHARGE FINANCIÈRE LIÉE À LA PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE

Les familles enquêtées étaient également invitées à porter un jugement sur le montant dépensé pour la prise en charge de leur(s) enfant(s) par rapport à leur situation financière<sup>11</sup>.

### 46% DES FAMILLES CONFIAIT LEUR(S) ENFANT(S) JUGENT LA CHARGE FINANCIÈRE TROP ÉLEVÉE PAR RAPPORT À LEURS REVENUS

Parmi les familles qui ont au moins un enfant d'âge préscolaire régulièrement confié au cours de la semaine contre rémunération, presque la moitié (46%) trouvent le montant dépensé pour cette prise en charge trop élevé. A contrario, un peu plus de la moitié de ces familles (54%) jugent cette dépense adaptée à leur budget.

## Appréciation des familles du montant dépensé pour la prise en charge extra-parentale



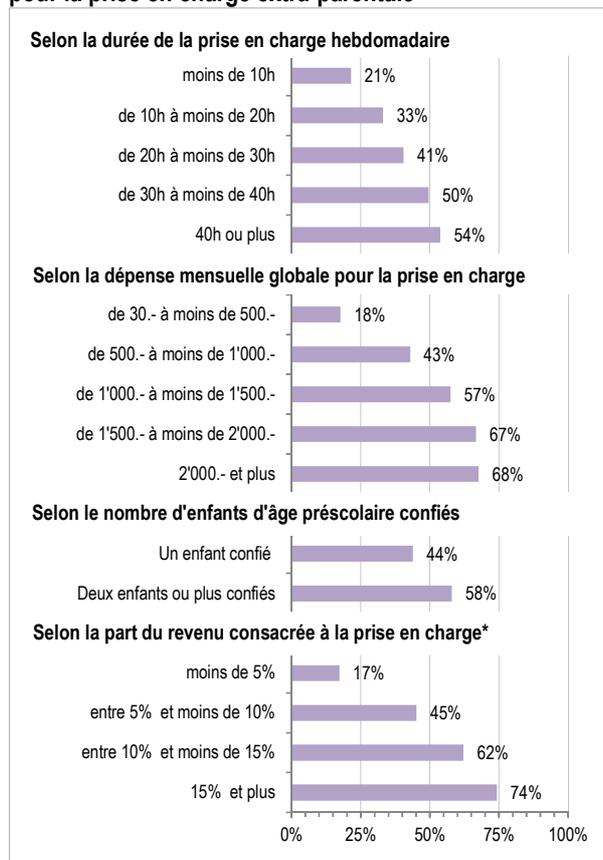
\* Y compris les quelques familles qui ont répondu "peu élevé".

Champ: Familles utilisant au moins un mode d'accueil payant.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

L'appréciation par les familles de la charge financière relative à l'accueil d'un jeune enfant est liée à la durée d'accueil et au montant de la dépense. Plus la durée d'accueil est importante, moins les familles la jugent adaptée à leur situation financière. De même, plus la dépense mensuelle est élevée, moins les familles la jugent adaptée. Par exemple, les deux tiers des familles qui dépensent 1'500 francs ou plus par mois trouvent cette dépense trop élevée, alors que c'est le cas d'une famille sur cinq lorsque la dépense est inférieure à 500 francs par mois.

## Part des familles jugeant trop élevé le montant dépensé pour la prise en charge extra-parentale



\* Exclusivement les familles dont les parents sont en couple (voir Encadré Définitions).

Champ: Familles utilisant au moins un mode d'accueil payant.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Par ailleurs, les familles qui ont un seul enfant confié sont un peu plus de quatre sur dix à estimer que le montant dépensé pour la prise en charge est trop élevé au regard de leur situation financière. C'est le cas de près de six familles sur dix quand elles ont deux enfants confiés.

Enfin, c'est la part du revenu consacrée à la prise en charge extra-parentale qui est le plus fortement corrélée avec le jugement des familles. Plus cette part est importante, plus les familles jugent le montant dépensé pour la prise en charge de leur(s) enfant(s) trop élevé par rapport à leur situation financière. C'est le cas de trois familles sur quatre lorsque ce montant représente 15% ou plus du revenu du ménage contre une famille sur six quand il représente moins de 5% du revenu.

## CONCLUSION

Les montants dépensés pour la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants varient principalement en fonction de la durée de cette prise en charge, du nombre d'enfants confiés, du ou des modes d'accueil utilisés et du niveau de revenu du ménage. Or, la durée de la prise en charge dépend encore en général du taux d'activité professionnelle de la mère (cf. Focus n°1). Ainsi, dans le cas où la prise en charge extra-parentale représente un effort financier trop important pour les familles, l'activité professionnelle de la mère sert souvent d'ajustement (diminution du taux d'activité, retrait momentané du marché de l'emploi, horaires de travail décalés).

Ceci peut être particulièrement sensible pour les familles qui ont deux enfants confiés à un tiers, malgré les réductions possibles pour fratrie, et pour les familles ne pouvant pas s'appuyer sur un réseau familial, notamment les grands-parents.

Alexandre Jaunin  
Fabienne Benninghoff

## Pour en savoir plus

- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises". *Focus n°1*, octobre. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève". *Focus n°2*, novembre. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). "Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents". *Focus n°3*, janvier. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A., Martz, L. (2015). "Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale ?" *Focus n°5*, mai. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Brüderlin, M., Martz, L. (2015). "Petite enfance à Genève: données statistiques et accueil familial de jour". *Focus n°8*, décembre. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A., Martz, L. (2016). "Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2015 ?" *Focus n°10*, juin. Genève : OCPE/SRED.
- Blanpain, N. (2005). "Accueil des jeunes enfants et coûts des modes de garde en 2002". *Études et Résultats n°422*, août, DRESS.
- Blanpain, N. (2009). "Les dépenses pour la garde des jeunes enfants". *Études et Résultats n°695*, juin, DRESS.
- Conférence romande de l'égalité (2009). "Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Étude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande".
- Martz, L., Benninghoff, F. (2015). "Petite enfance à Genève: données statistiques et offre d'accueil collectif". *Focus n°4*, mars. Genève : OCPE/SRED.
- Martz, L., Benninghoff, F. (2016). "Petite enfance à Genève: données statistiques 2015". *Focus n°9*, juin. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). "Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants". *Focus n°6*, août. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). "Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants". *Focus n°7*, août. Genève : OCPE/SRED.
- Le Goff, J-M., Dieng, A.W. (2006). Prise en charge des enfants en bas âge en Suisse et participation des femmes au marché du travail. *Cahiers Québécois de démographie*, 35(2), pp.141-161 (publié en 2008).
- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005). *Besoin de garde de la petite enfance: enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants, Canton de Genève – 2002*. Genève: SRED.
- Pailhé, A., Solaz, A. (2006). "Vie professionnelle et naissance: la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes". *Population et Sociétés*, n°46.
- Schlanser, R. (2011). *Qui utilise les crèches en Suisse ? Logiques sociales du recours aux structures d'accueil collectif pour la petite enfance*. Lausanne: IDHEAP, Cahier No. 264.
- Thévenon, O. (2009). "Compenser le coût de l'enfant: quelles implications pour les politiques familiales", *Politiques sociales et familiales* (98), p. 15-25.
- Villaume, S. (2015). "Combien dépensent les familles pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans". *Études et Résultats n°930*, DRESS.
- Ville de Genève, Service de la petite enfance (2015). *La petite enfance en Ville de Genève – Contexte et indicateurs*. Édition 2015.

## Notes

- <sup>1</sup> Au printemps 2014, le service de la recherche en éducation (SRED) a mené une enquête sur les pratiques et les préférences des familles en matière d'accueil des jeunes enfants auprès des familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire. Celle-ci a été réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de familles, stratifié selon la zone géographique (Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants et communes de moins de 10'000 habitants) et le nombre d'enfants d'âge préscolaire présents dans le ménage.
- La taille et la représentativité de cet échantillon (2'360 familles ont participé à l'enquête) permettent d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population concernée: 18'173 familles et 21'356 enfants d'âge préscolaire.
- <sup>2</sup> En parallèle, une étude (OCPE/SRED) est en cours, auprès des communes du canton de Genève finançant des places d'accueil en prestations élargies, sur les pratiques de tarification en matière d'accueil préscolaire.
- <sup>3</sup> Les familles ayant deux enfants d'âge préscolaire (17% de l'ensemble des familles) se répartissent ainsi: deux enfants confiés à un tiers (11%), un seul enfant sur deux confié (3%) et deux enfants gardés uniquement par le ou les parents (3%).
- <sup>4</sup> Pour les cas restant, le plus grand des enfants bénéficie, en général, d'une prise en charge institutionnelle (crèche, jardin d'enfants) et d'une prise en charge "individuelle" (accueillante familiale, personne à domicile, parenté) alors que le plus jeune bénéficie uniquement de la prise en charge "individuelle".
- <sup>5</sup> Les familles qui ont recours exclusivement à la parenté sont plus de la moitié à bénéficier de leur soutien 6 demi-journées ou plus par semaine.
- <sup>6</sup> En prenant comme référence les structures d'accueil collectif qui facturent sur 10 ou 11 mois par an.
- <sup>7</sup> En moyenne, 1'120 francs par mois pour l'ensemble des familles.
- <sup>8</sup> Près d'une famille sur deux combine une prise en charge payante avec une prise en charge, en principe gratuite, par un membre de la parenté, lorsque le ou les jeunes enfants sont pris en charge plus de 20 heures par semaine, contre une famille sur six quand c'est moins de 20 heures.
- <sup>9</sup> Cette forte dispersion est probablement le reflet de situations et conditions de travail très divers (logement, autres services domestiques, formation).
- <sup>10</sup> Le quart des familles utilisant uniquement le jardin d'enfants ont un niveau de revenu mensuel inférieur à 5'000 francs contre 12% pour les familles utilisant uniquement la crèche (cf. également *Focus n°7*).
- <sup>11</sup> Après avoir demandé aux familles combien elles dépensent globalement par mois pour la prise en charge extra-parentale de leur(s) enfant(s), la question suivante leur était posée: "Comment jugez-vous ce montant par rapport à vos revenus, à la situation financière de votre ménage ?".